

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 18 mai 2017 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 h 30 précises.

Le Directeur général,

Le 9 mai 2017.
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 : Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2016 : Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest : Exercice 2016 : Approbation
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx :: Exercice 2016 : Approbation
5. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2016 : Prorogation du délai de tutelle : Décision
6. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bovesse: Exercice 2016 : Prorogation du délai de tutelle : Décision
7. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2016 : Prorogation du délai de tutelle : Décision
8. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux :: Exercice 2016 : Prorogation du délai de tutelle : Décision
9. Service des travaux : Remplacement du matériel volé : Décision et prise d'acte

10. IMIO : Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 1^{er} juin 2017 : Décision
 - Assemblée générale extraordinaire :
 - Modification statutaire
 - Assemblée générale ordinaire :
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 - Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
 - Comptes 2016
 - Décharge aux Administrateurs
 - Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes
 - Désignation d'un Administrateur
11. Plan Général Communal d'Urgence et d'Intervention : Approbation
12. Patrimoine communal : Construction d'une nouvelle Maison communale : Section de Rhisnes : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. BEP : Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017 : Décision
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 décembre 2016
 - b) Rapport d'activités 2016
 - c) Rapport de gestion 2016
 - d) Décharge aux Administrateurs
 - e) Décharge au Commissaire-Réviseur
 - f) Désignation du nouveau représentant de la Province
14. BEP Expansion Economique : Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017 : Décision
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 décembre 2016
 - b) Rapport d'activités 2016
 - c) Rapport de gestion 2016
 - d) Décharge aux Administrateurs
 - e) Décharge au Commissaire-Réviseur
 - f) Désignation du nouveau représentant de la Province
15. BEP Environnement : Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017 : Décision
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 décembre 2016
 - b) Rapport d'activités 2016
 - c) Rapport de gestion 2016
 - d) Décharge aux Administrateurs
 - e) Décharge au Commissaire-Réviseur
16. Idefin : Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017 : Décision
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 2016
 - b) Rapport de gestion et comptes 2016
 - c) Décharge aux Administrateurs
 - d) Décharge au Commissaire-Réviseur

17. Service public de Wallonie : Création d'un giratoire :Section de Meux : Avis
18. Zone de secours NAGE :Budget 2017 : Approbation
 - a) Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire
 - b) Modification budgétaire n°1 : Service extraordinaire

A HUIS-CLOS

19. Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
20. Nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique à temps partiel (2 périodes) aux écoles communale de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2.

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016
Recettes	33.740,40€	26.055,48€	31.946,71€
Dépenses	22.609,12€	26.055,48€	20.737,70€
Boni	11.131,28€	0	11.209,01€

3.

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016
Recettes	51.225,64€	41.985,50€	47.599,82€
Dépenses	33.894,99€	41.985,50€	36.096,48€
Boni	17.330,65€	0	11.503,34€

4.

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016
Recettes	53.005,97€	29.402,28€	39.926,87€
Dépenses	30.303,57€	29.402,28€	26.054,78€
Boni	22.702,40€	0	13.872,09€

5. ➔ 8. Le Conseil Communal s'est vu confié par le décret du 13 mars 2015, la qualité d'Autorité de tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Pour exercer cette mission, il dispose d'un délai de 40 jours, prorogeable de moitié, qui commence à courir dès réception de toutes les pièces justificatives requises de la Fabrique d'Eglise concernée d'une part, et de la décision de l'Organe représentatif agréé d'autre part. La Fabrique d'Eglise de Rhisnes a remis à l'Administration communale son compte 2016 et les pièces justificatives le 24 avril 2017.

En fonction du planning des séances du Conseil, il serait judicieux d'actionner la possibilité légale de prolonger le délai de tutelle de 20 jours afin d'éviter la forclusion en raison de la latitude laissée à l'Organe représentatif agréé d'émettre sa position pour le 15 mai 2017 au plus tard.

Une problématique identique quant au fond mais légèrement différente quant aux dates à prendre en considération, concerne également les Fabriques d'Eglise de Bovesse, d'Emines et de Meux.

9. Dans la nuit du 15 au 16 mars 2017, des individus se sont introduits par effraction dans l'entrepôt communal de Villers-Lez-Heest sis rue Namur-Perwez, 39A.

Ils ont forcé de multiples armoires afin d'en dérober le contenu. Ils ont par ailleurs emporté un nombre important de machines et outillage de taille moyenne.

Afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement du service communal des travaux, le Collège Communal a, vu l'urgence impérieuse, décidé d'autoriser le lancement des procédures nécessaires au remplacement du matériel subtilisé par ces voleurs et estimé en valeur actuelle à ± 25.000 €.

Conformément au contenu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il appartient maintenant au Conseil de prendre acte de la compétence que le Collège a exercée à sa place vu les circonstances, et d'accepter ces acquisitions malgré l'absence actuelle d'inscription budgétaire pour celles-ci.

10. /

11. L'article 2ter de la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile établi que « dans chaque commune, le Bourgmestre établit un plan général d'urgence et d'intervention qui prévoit les mesures à prendre et l'organisation des secours en cas d'événements calamiteux, de catastrophes ou de sinistres.

Après avoir reçu l'agrément du Conseil Communal, les plans communaux d'urgence et d'intervention sont soumis à l'approbation du Gouverneur de province.

Le précédent document devenu en partie obsolète, rendait indispensables de nombreuses adaptations auxquelles le nouveau dossier remédie totalement.

12. Le 29 mars 2012, le Conseil marquait son accord sur l'acquisition d'une vaste propriété de ± 5 hectares logée au centre de Rhisnes non loin de l'actuelle Administration communale, et constituée de parcelles en nature de parc, de pâtures et d'immeubles bâtis.

Cette opération immobilière constituait la première étape d'un long cheminement administratif vers la construction d'une nouvelle et vaste infrastructure destinée à accueillir les services tant de la Commune que du CPAS.

Depuis lors, un marché public a été organisé et attribué pour désigner un auteur de projet chargé d'épauler les Autorités communales dans cette complexe et importante entreprise.

En date du 3 mars 2017, le Fonctionnaire délégué de la Wallonie a octroyé le permis d'urbanisme relatif à cette construction.

Aujourd'hui, le cahier spécial des charges pour la concrétisation de cet investissement, a été rédigé et le contenu est proposé à l'acceptation du Conseil.

Le devis estimatif s'élève à 4.940.000 € TVAC.

Mode de marché : Appel d'offres ouvert.

13. → 16. /

17. Le 16 mars 2017, le Fonctionnaire délégué de la Wallonie a sollicité de la commune de La Bruyère l'organisation d'une enquête publique ainsi qu'une consultation de son Conseil Communal quant au projet de la DGO1-Direction de Namur- de créer un giratoire au carrefour entre la RN912 et les rues du Chainia d'une part ainsi que du Vieux Raucourt d'autre part.

L'enquête publique réalisée du 3 avril 2017 au 3 mai 2017 n'a suscité ni remarque ni observation ni réclamation.

Ce projet poursuit l'objectif de garantir une meilleure sécurité aux usagers de ces voiries.

18.

Modification budgétaire 1	SERVICE ORDINAIRE		
	Recettes	Dépenses	Solde
Exercices antérieurs	893.115,15€	258.733,02€	634.382,13€
Exercice propre	20.625.922,10€	20.888.079,23€	-262.157,13€
Prélèvement service extraordinaire	/	372.225€	-372.225€
Total	21.519.037,25€	21.519.037,25€	0€

Modification budgétaire 1	SERVICE EXTRAORDINAIRE		
	Recettes	Dépenses	Solde
Exercices antérieurs	118.052,30€	0€	118.052,30€
Exercice propre	625.000€	1.071.325€	-446.325€

Prélèvement service ordinaire	372.225€	0€	372.225€
Total	1.115.277,30€	1.071.325€	43.952,30€

La dotation communale reste inchangée par rapport au budget initial 2017.